

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS



PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt et un octobre à dix-neuf heures, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cézan, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, Président.

PRESENTS : 59 Mesdames et Messieurs AUGUSTIN Philippe – AVID Muriel – BALLENGHIEN Xavier – BARELLA Francis – BATTISTON Philippe – BIZ Eric – BLANC Dominique – BLANCQUART Philippe – BOBBATO Grégory – BOUCHARD François – BOUE Jean-Pierre – CAMBOURNAC Thierry – CARPENTIER René – CARTIE Didier – CASTELL Jean-Louis – CAUBET Pierre – CHEBASSIER Florence – CLAVERIE Maryse – COUDERC Sylvie – DABOS Alain – DARROUX Jessica – DUBEDAT Chantal – DUPUY Claude – DUTILH Bernard – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny – GUILBERT Danièle – JACKSON Karine – LABORDE Eric – LAFFARGUE Pierre – LAGARDE Jérémy – LAGARDERE Marie-Hélène – LAURENTIE-ROUX Brigitte – LODA Robert – MANISSOL Thierry – MANISSOL Valérie – MARAGNON Roland – MARES Alain – MARES Pascale – MATIUSSI Eric – MATTUIZZO Patricia – MAUROY Christian – MERZAK Sabah – PARAROLS Aimée – PELLEFIGUE Pierre – PELLICER Julien – PIVETTA Serge – POLES Claude – ROUMAT Max – SALON Gérard – SANCHEZ Bernard – SAUVETRE-GUERIN Corinne – SAVONET Janine – SCHAAP Odile – SCHMIDT Edouard – SCUDELLARO Alain – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier – THOREAU Thierry – VAN DEN BON Joël.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 8 Mesdames et Messieurs BOCEK DE BRITO Monique (procuration donnée à M. Gérard SALON) – BOUE Georges (procuration donnée à M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI) – GONELLA Dominique (procuration donnée à M. Alain SCUDELLARO) – MAZZARGO Nancy (procuration donnée à Mme Aimée PARAROLS) – MOTTA Christian (procuration donnée à M. Bernard DUTILH) – PASCAU Michel (procuration donnée à Mme Florence CHEBASSIER) – SAINT-SUPERY Jean (procuration donnée à Mme Sabah MERZAK) – VIRELAUDE Simone (procuration donnée à Mme Brigitte LAURENTIE-ROUX).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
68	68	67

Date de la convocation
le 14 octobre 2021

Date d'affichage
le 14 octobre 2021

Annexe N° 2021087_C2110_05

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. Xavier BALLENGHIEN, Président élu de la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise, soumet au vote du conseil de communauté la détermination du nombre de vice-présidents à élire, rappelant préalablement les dispositions de l'article L.5211-10 du C.G.C.T. fixant à 14 (à la majorité relative) et 15 (à la majorité des 2/3) le nombre maximal de vice-présidents pour la communauté de communes.

Il précise ensuite les différents domaines qu'il souhaite voir animer par les Vice-présidents :

- | | |
|---|--|
| 1/ Environnement – Développement durable - GEMAPI | 2/ Contractualisation – relations avec les collectivités |
| 3/ Finances | 4/ Tourisme et attractivité |
| 5/ Aménagement du territoire, numérique, mobilité | 6/ Habitat et urbanisme |
| 7/ Services à la population | 8/ Bâtiments scolaires |
| 9/ Voirie et travaux | 10/ Commerce artisanat agriculture |
| 11/ Développement économique, emploi, innovation | |

Il propose donc aux membres de l'Assemblée, compte tenu de ces domaines d'intervention, de fixer le nombre de vice-présidents à 11. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil de communauté décide de fixer le nombre de vice-présidents à 11 (onze).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. Xavier BALLENGHIEN, Président élu de la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise, propose de procéder à l'élection des vice-présidents, en précisant que les règles qui régissent l'élection des Vice-présidents sont les mêmes que celle concernant l'élection du Président à savoir que l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil de communauté se prononçant à l'unanimité pour cette proposition, il est procédé ensuite dans ces formes, et sous la présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Président élu de la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise, à l'élection des vice-présidents.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires après la désignation de deux scrutateurs. Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

Se porte candidat :

M. Philippe BLANCQUART M..... M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :67.....
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :1.....
- Bulletins blancs :3.....
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :63.....
- Majorité Absolue :32.....

Ont obtenu :

M Philippe BLANCQUART **63** voix M..... voix

M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin
- M Philippe BLANCQUART ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a acceptées.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :
- Majorité Absolue :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix

M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin
- M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix

M..... voix M..... voix

- M ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Se porte candidat :

M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI M..... M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :	67
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :	5
- Bulletins blancs :	5
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :	57
- Majorité Absolue :	29

Ont obtenu :

M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI 57 voix M..... voix
M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin
- M Ronny GUARDIA-MAZZOLENI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a acceptées.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :
- Majorité Absolue :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix
M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin
- M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix
M..... voix M..... voix

M ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Se porte candidat :

M Olivier TARBOURIECH . M..... M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :	67
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :	1
- Bulletins blancs :	1
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :	65
- Majorité Absolue :	33

Ont obtenu :

M Olivier TARBOURIECH	65	voix	M.....	voix
M.....	voix	M.....	voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin
- M Olivier TARBOURIECH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a acceptées.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :
- Majorité Absolue :

Ont obtenu :

M.....	voix	M.....	voix
M.....	voix	M.....	voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin
- M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M.....	voix	M.....	voix
M.....	voix	M.....	voix

M ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Se porte candidat :

M Thierry CAMBOURNAC M..... M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne : 67
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) : 1
- Bulletins blancs : 3
- Reste pour le nb de suffrages exprimés : 63
- Majorité Absolue : 32

Ont obtenu :

M Thierry CAMBOURNAC 63 voix M..... voix
M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin
- M Thierry CAMBOURNAC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a acceptées.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :
- Majorité Absolue :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix
M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin
- M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix
M..... voix M..... voix

M ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Se porte candidat :

M Alain SCUDELLARO M..... M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :	67
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :	5
- Bulletins blancs :	3
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :	59
- Majorité Absolue :	30

Ont obtenu :

M Alain SCUDELLARO	59	voix	M.....	voix
M.....	voix	M.....	voix	

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin
- M **Alain SCUDELLARO** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a acceptées.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :
- Majorité Absolue :

Ont obtenu :

M.....	voix	M.....	voix
M.....	voix	M.....	voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin
- M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a acceptées.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M.....	voix	M.....	voix
M.....	voix	M.....	voix

M ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

ELECTION DU 6ème VICE-PRESIDENT

Se porte candidat :

M Patrice SUAREZ M..... M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne : 67
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) : 6
- Bulletins blancs : 5
- Reste pour le nb de suffrages exprimés : 56
- Majorité Absolue : 29

Ont obtenu :

M Patrice SUAREZ 56. voix M..... voix

M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin
- M Patrice SUAREZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a accepté.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :
- Majorité Absolue :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix

M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin
- M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a acceptées.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix

M..... voix M..... voix

M ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

Se porte candidat :

Mme Valérie MANISSOL M..... M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :67.....
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :2.....
- Bulletins blancs :10.....
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :55.....
- Majorité Absolue :28.....

Ont obtenu :

Mme Valérie MANISSOL55..... voix M..... voix
M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin
- Mme Valérie MANISSOL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé dans ses fonctions qu'elle a acceptées.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :
- Majorité Absolue :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix
M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin
- M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix
M..... voix M..... voix

M ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT

Se porte candidat :

Mme Aimée PARAROLS M..... M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne : 67.....
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) : 4.....
- Bulletins blancs : 1.1.....
- Reste pour le nb de suffrages exprimés : 52.....
- Majorité Absolue : 27.....

Ont obtenu :

Mme **Aimée PARAROLS** 52. voix M..... voix
M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin
- Mme **Aimée PARAROLS** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé dans ses fonctions qu'elle a acceptées.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :
- Majorité Absolue :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix
M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin
- M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix
M..... voix M..... voix

M ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

ELECTION DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT

Se portent candidats :

M Jérémy LAGARDE M Bernard SANCHEZ M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne : 67
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs : 2
- Reste pour le nb de suffrages exprimés : 65
- Majorité Absolue : 33

Ont obtenu :

M Jérémy LAGARDE 19 voix

M Bernard SANCHEZ 46 voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin
- M Bernard SANCHEZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a accepté.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :
- Majorité Absolue :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix

M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin
- M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a acceptées.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix

M..... voix M..... voix

M ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

ELECTION DU 10^{ème} VICE-PRESIDENT

Se portent candidats :

M. Grégory BOBBATO

M. Dominique GONELLA

M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :	67
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :	-
- Bulletins blancs :	5
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :	62
- Majorité Absolue :	32

Ont obtenu :

M. Grégory BOBBATO 30.. voix

M. Dominique GONELLA 32. voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin
- M. Dominique GONELLA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a accepté.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :
- Majorité Absolue :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix

M..... voix M..... voix

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin
- M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a acceptées.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) :
- Bulletins blancs :
- Reste pour le nb de suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M..... voix M..... voix

M..... voix M..... voix

M ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président(e) et immédiatement installé(e) dans ses fonctions qu'il a accepté.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Area for observations and claims, currently blank with a diagonal line and horizontal dotted lines.

Ainsi délibéré, ledit jour 21 octobre 2021.

Pour extrait conforme,
Fleurance le 21 octobre 2021

Signature des membres présents :

Le Président,

Le secrétaire,

Les assesseurs

En annexe sont les signatures des conseillers communautaires